

## Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les principes fondamentaux de la commande publique
- Connaître le cadre juridique des procédures
- Comprendre les raisonnements qui sous-tendent l'évolution juridique, économique et sociale de la commande publique.

Il s'agit d'une formation d'initiation qui s'adresse aux élus n'ayant aucune connaissance de la pratique de la commande publique.

## Le Programme :

### La commande publique et le temps :

- Identifier les besoins, le « sourcing ».
- Identifier la procédure à employer.
- La préparation des pièces du marché.
- La mise en concurrence.
- La sélection.
- La notification.
- L'exécution du marché.
- Le contrôle.
- Les avenants.
- La réception.
- Le paiement.

### La qualité des procédures :

- Les principes qui régissent les procédures.
- Les procédures adaptées.
- Les procédures formalisées.
- Le principe « Dites-le-nous une fois ».
- Le Document unique de marché (DUME).
- Le renforcement de l'utilisation des procédés électroniques.

### Les normes :

- Les normes européennes.
- Le code de la commande publique.
- La loi ASAP du 7 décembre 2020.
- Les autres textes (CGCT, Code Pénal...).

### Aperçus de jurisprudences :

- L'étendue du contrôle du juge.
- La qualité des pièces du marché.
- L'évaluation du montant du marché.

### Les différentes formes de procédures :

- En fonction des donneurs d'ordre.
- En fonction des seuils.
- En fonction de la nature de la commande.
- En fonction du lien contractuel avec le fournisseur.
- Les procédures spécifiques.
- Les contrats qui ne relèvent pas des procédures de la commande publique.

### Les risques juridiques, économiques et sociaux :

- La qualité de l'évaluation des besoins.
- L'organisation de l'achat (allotissement, tranches conditionnelles...)
- La qualité des contrats.
- La détermination du prix.
- Les clauses sociales et environnementales.
- La détermination du périmètre de la procédure.
- Les risques liés à la forme des procédures.
- Les principes de non discrimination.
- L'interdiction de la discrimination géographique.
- Le risque pénal.

## Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

## Les points forts de la formation :

Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes qui a eu l'occasion de contrôler les procédures de commande publiques engagées par de nombreuses collectivités locales.

### Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

### Les résultats attendus :

Etre sensibilisé aux enjeux de la commande publique et acquérir les bases juridiques et économiques nécessaires pour l'approfondissement des connaissances dans ce domaine.

### Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

### Format :

**En intra** : dans une salle mise à disposition par la collectivité  
**En inter-collectivité** : dans une salle mise à disposition par notre organisme  
**A distance** : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

### Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis  
 Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 14 heures de formation le coût est de 700 € TTC si DIF ELU / 700 € TTC si budget de la collectivité .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation :** 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation :** le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022 :** 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)